

Charles BEER un syndicaliste

au Conseil d'Etat

solidarité égalité emploi

Milieu ouvrier et syndicalisme
pour un droit de distribution

Le conseiller d'Etat qui sera élu le 2 mars sera soit un syndicaliste, soit le représentant du parti radical. Un parti impliqué dans la plupart des massacres d'emplois auxquels nous assistons
il n'y a pas à hésiter!

Grâce à la mobilisation des travailleurs et des travailleurs, les syndicats ont enregistré des victoires importantes ces derniers temps: ils sont l'indispensable contre-pouvoir.

En soutenant l'élection de Charles, nous voulons placer au gouvernement un homme qui interviendra en politique pour contrer le tout à l'économie.

se syndiquer, voter, c'est participer



Charles Beer, un syndicaliste combatif, secrétaire général du syndical Action-Viva, défendra les couleurs des salariés et des salariés de l'élection partielle au Conseil d'Etat genevois du 2 mars.

Bien que politiquement indépendants, les syndicats se félicitent qu'un parti politique, le Parti socialiste genevois, ait porté son choix sur Charles Beer. Les travailleurs et les travailleuses disposent enfin, pour la première fois depuis cinquante-huit ans, de la possibilité d'élire l'un de leurs.

Charles Beer sera:

- Un conseiller d'Etat qui place le travail, les rapports entre salariés, salariés et employeurs au centre de ses préoccupations.
- Un conseiller d'Etat qui juge que la mission fondamentale de l'Etat est de permettre à chacune et à chacun, déployant ou non une activité professionnelle, de disposer des revenus nécessaires à la couverture de ses besoins. L'Etat ne doit pas se borner à tenter de réparer les injustices provoquées par le système libéral; il doit plutôt tout mettre en œuvre pour **éviter la dégradation des conditions de travail ou de retraite, la paupérisation d'une partie importante de la population.**
- Un conseiller d'Etat qui estime que le type de relations que les salariés entretiennent avec leurs employeurs doit être au centre des priorités de l'Etat. **Nous savons que Charles s'engage pour que les syndicats et les salariés disposent du temps et des moyens nécessaires pour surveiller des contre-propositions aux accords humbles d'entreprises, trop souvent ordonnés par les actionnaires.**
- Un conseiller d'Etat qui connaît le rôle particulier et fondamental en Suisse des conventions collectives de travail. C'est un homme qui intervient pour que les salariés et les salariés, auxquels les employeurs refusent encore pareil outil de progrès social, puissent en disposer. Nous pensons notamment à celles et ceux qui travaillent dans le secteur des assurances et de l'enseignement privé, ou tous les autres qui, en raison d'un statut précaire, ne bénéficient pas des conditions de travail du personnel fixe.
- Un conseiller d'Etat qui ne considère pas comme allant de soi que les employeurs disposent à Genève d'une quinzaine de milliers de chômeurs auxquels ils peuvent recourir en fonction de leurs besoins. Charles a toujours placé la formation sociale et professionnelle au centre de ses priorités.
- Un conseiller d'Etat qui entend poursuivre les efforts entrepris avec succès pour que les finances du canton soient bien gérées. **Seul un Etat social fort - qui respecte et valorise sa fonction publique - pourra répondre aux demandes d'une population fragile.**
- Un conseiller d'Etat qui travaillera pour que la politique fiscale envers les entreprises tienne compte de leurs capacités à assumer leurs responsabilités sociales.

**votez
le 2 mars 2003**

Au gouvernement Charles Beer nous permettra de disposer d'un interlocuteur qui parle le même langage que nous.